

AVIS DE COURSE



Catamarans Formule 18

2 au 5 Janvier 2020

Saint-Gilles, Saint-Pierre, Le Port, Saint-Gilles

Catamarans 15 et 16 pieds

4 et 5 Janvier 2020

Saint-Gilles, Le Port, Saint-Gilles

Autorité organisatrice

LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE

En collaboration avec les clubs **ANSP, BNO, BNM et CNSP**

Préambule :

Le RUN KREOLIA (RK) est organisé du 2 au 5 Janvier par la Ligue Réunionnaise de Voile.

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice avant le 30 décembre 2019.

Les concurrents doivent présenter le lundi 30 décembre à 18h à la BNO les licences FFVoile valides, portant le cachet médical, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs. A cette occasion seront remis les adhésifs et tee-shirts, et seront présentés les bénévoles et les équipages.

1. REGLES

La régata est régie par les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV) 2017 – 2020

2. PUBLICITE

Les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice et sont libres de porter en plus la publicité de leur choix.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

Catamarans Formule 18 en temps réel et catamarans 15 et 16 pieds en temps compensé interséries. L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser une inscription sur un parcours et justifiera sa décision conformément à la RCV 76.1

Tout équipage qui désire participer au RK doit renvoyer, **avant le 30 décembre 2019 (date de la poste faisant foi)** le bulletin d'inscription dûment complété, **accompagné du montant des frais d'inscription à l'ordre de la LRV, ou le remettre à la Ligue Réunionnaise de Voile 2 BIS RUE DES BRISANTS – 97434 ST GILLES LES BAINS.** **Tout retard d'inscription entrainera une majoration de 50 % des frais d'inscription**

4. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription requis pour le RK sont de **150 € par bateau pour les catamarans Formule 18 sur 4 jours et de 80 € par bateau pour les catamarans 15 et 16 pieds, ainsi que les Formule 18 ne participant qu'aux deux dernières journées.**

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure (décès, grave maladie ...), après décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger un certificat médical ou un justificatif.

5. PROGRAMME

Lundi 30 Décembre 2019 à 18 h à la BNO

Confirmation des inscriptions et présentation des licences, Présentation des équipages et des bénévoles, Remise des t-shirts et des autocollants, Vérification sur chaque bateau du matériel de sécurité, Confirmation des inscriptions aux soirées, Remise des instructions de courses

Jeudi 2 Janvier : St Gilles – St Pierre

10h00 - Briefing

10h30 - 1^{er} signal de départ en mer devant le port de St Gilles

entre 15 h 30 et 17h30 - Retour à terre à St Pierre

Vendredi 3 Janvier : St Pierre – St Gilles

10h00 - Briefing

10h30 - 1^{er} signal de départ en mer devant le port de St Pierre

entre 15 h 30 et 17h30 - Retour à terre à St Gilles

Samedi 4 Janvier: St Gilles – Le Port

10h00 - Briefing

10h30 - 1^{er} signal de départ en mer devant le port de St Gilles

Parcours Raid dans l'Ouest et le Nord et ou parcours construits
entre 15 h 30 et 17h30 - Retour à terre au Port

Dimanche 5 Janvier : Le Port – St Gilles

10h00 - Briefing

10h30 - 1^{er} signal de départ en mer devant le Port Ouest

Parcours Raid dans l'Ouest et le Nord et ou parcours construits
entre 15 h 30 et 16h30 - Retour à terre à St Gilles

Samedi 11 et Dimanche 12 Janvier : Journées de réserve météo

Samedi 11 Janvier à St Gilles

18 h - Remise des prix et soirée à la Base Nautique de l'Ouest (si les deux journées de réserve sont utilisées, la remise des prix aura lieu le dimanche 12 au soir).

6. JAUGE

Les voiliers admis à courir doivent être en conformité avec les règles de leur classe. Il n'y aura pas de jauge de matériel sur place pendant la confirmation des inscriptions. Un contrôle de jauge pourra être fait lors d'une arrivée d'étape. La non-conformité aux règles de la jauge peut aller jusqu'à la disqualification sur la course concernée.

7. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et leurs annexes seront consultables à partir du 30 Décembre à 18h et seront remises aux concurrents lors de leur confirmation d'inscription.

8. **LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront des raids reliant les différentes villes étapes telles que définies par le programme, et/ou des parcours construits à Saint-Gilles ou en Baie de St Paul les 4 et 5 Janvier.

Chaque raid pourra être annulé ou remplacé par un ou plusieurs parcours construits, sur décision du comité de course en fonction des conditions de navigations.

9. **SYSTEME DE PENALITE**

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Un bateau n'ayant pas effectué le parcours conformément à la RCV 28 sera classé DSQ par le comité de course (ceci modifie les RCV A4.2, A5).

Défaut d'émargement : chaque défaut d'émargement sera sanctionné par une pénalité de 15 %.

10. **CLASSEMENT**

Deux courses doivent être validées pour valider l'épreuve.

Les raids d'une distance supérieure à 30 miles nautiques sont des courses à coefficient 4. Les raids d'une distance supérieure à 15 miles et inférieure à 30 miles nautiques sont des courses à coefficient 3. Les autres raids sont des courses à coefficient 2. Les parcours construits sont des courses à coefficient 1.

A partir de 7 coefficients validés, le plus mauvais score sera retiré. A partir de 10 coefficients validés, les 2 plus mauvais scores seront retirés.

11. **COMMUNICATION RADIO**

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par les autres bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. **PRIX**

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque classement.

13. **DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. En conséquence, l'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. **ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale conforme au Code du Sport. L'assurance fédérale répond à ces critères.

15. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Ligue Réunionnaise de Voile

2 Bis rue des Brisants, 97434 ST GILLES LES BAINS

Email : lr974@orange.fr / contact@liguevoilereunion.com

Site : <https://www.liguevoilereunion.com/evénements/run-kréolia/>